

N°12
AUTOMNE
2022
TRIMESTRIEL

UNECP

MAG'INFO

UNION NATIONALE DES ENTREPRENEURS
CARRELEURS, CHAPISTES ET PROJETEURS DE P.U.



EDITO

DE LA VISION A L'ACTION

Les métiers du carrelage sont passionnants et se transforment au gré des évolutions techniques, technologiques et règlementaires. Des matériaux innovants apparaissent, de nouveaux procédés sont utilisés, de nouvelles tendances émergent...

Accueillir cette journée nationale des carreleurs au CFA, c'est créer les conditions pour que chaque acteur se saisisse des nouvelles façons de travailler. C'est mettre l'expérience des professionnels au cœur de la question de la formation tout au long de la vie, c'est forcément accorder à l'apprentissage une place centrale.

BTP CFA Île-de-France est au cœur du maillage territorial et travaille avec des partenaires variés. Notre volonté est d'inscrire ces métiers dans une dynamique territoriale forte, tant du point de vue économique, environnemental que sociétal.

Cette rencontre répond aux évolutions émergentes de ce secteur en pleine évolution. C'est une opportunité de faire découvrir les innovations et évolutions techniques, d'offrir la possibilité aux jeunes d'intégrer une formation en apprentissage et de proposer la formation continue qui est un enjeu important pour nos entreprises.

Nous avons tout mis en œuvre pour vous permettre de passer une journée inoubliable, dans un lieu convivial et propice aux échanges techniques.

Au nom de BTP CFA Île-de-France, je vous souhaite une bonne reprise et j'espère vous voir nombreux le 14 octobre prochain au BTP CFA de Brétigny-sur-Orge.

Bonne lecture à tous,

Fabrice MILLOT

Directeur du CFA de Brétigny-sur-Orge (91)

AGENDA

► JEUDI 13 OCTOBRE

Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'UNECP-FFB

- Participants : tous les administrateurs de l'Union
- Lieu : BTP CFA de Brétigny-sur-Orge (91)

► MERCREDI 19 OCTOBRE

Journée technique régionale BZH

- Actualités techniques (guides douches sans ressaut, tolérances des supports, CQP chapiste, etc.)
- Lieu : CFA du Bâtiment de Plérin/Saint-Brieuc (22)

► JEUDI 20 OCTOBRE

Réunion technique, FFB Isère (38)

- Actualités techniques
- Lieu : FFB Grenoble

Réunion technique, FFB Vendée (85)

- Le nouveau NF DTU 52.2 de 2022 : ce qui change
- Lieu : FFB La Roche-sur-Yon



UNECP-FFB
JOURNÉE DES
CARRELEURS

TECHNIQUE & INNOVATION

14 OCTOBRE 2022

BTP CFA

BRÉTIGNY-SUR-ORGE (91)

VOIR PAGE 3

► MARDI 8 NOVEMBRE

Réunion technique, FFB Indre-et-Loire (37)

- Le nouveau NF DTU 52.2 de 2022 : ce qui change
- Lieu : FFB de Tours

À LA UNE

- Sol carrelé sans pente en cuisine collective



02

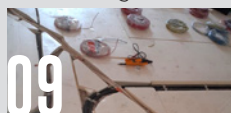
LA PAROLE EST À VOUS !

- Recrutement : la formule innovante lancée par la FFB 44 pour les carreleurs
- Question d'un entrepreneur : le délai de séchage pour les chapes fluides à base de ciment

05

STOP AUX SINISTRES !

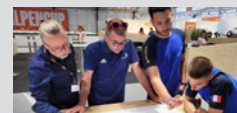
- Mise en œuvre des sous-couches isolantes dans les règles de l'art



09

ZOOM SUR L'ACTU

- Worldskills competition 2022 : direction l'Italie pour la finale du carrelage



- Le système robotique de Q-BOT révolutionne l'isolation des vides sanitaires
- Publications :
 - les nouvelles RP pour les chapes fluides
 - Le NF DTU 52.2 révisé

07

ENCART TECHNIQUE

- Les textes de référence de la profession

10



Consultez la page Facebook de l'UNECP-FFB ici



Consultez la page LinkedIn de l'UNECP-FFB ici



Consultez la page Instagram de l'UNECP-FFB ici

SOMMAIRE

► RÉNOVATION DE CUISINE

SOL CARRELÉ SANS PENTE EN CUISINE COLLECTIVE : RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LAURENT MORGANTI

Entre les normes qui régissent le métier et le quotidien des chantiers, les entreprises doivent s'adapter pour répondre au mieux aux demandes des maîtres d'ouvrage.



Entreprise artisanale spécialisée en carrelage, pierre naturelle et chape traditionnelle, qui emploie 6 salariés à Gunsbach (Haut Rhin), Morganti et Fils Sarl a réalisé récemment le sol carrelé de la nouvelle cuisine de la ferme auberge du Steinwasen, située à Metzeral (Haut Rhin).

Pour réaliser cet ouvrage de 100 m² environ, l'entreprise a tout d'abord réceptionné le support, une dalle béton, puis mis en œuvre une barbotine d'accrochage pour la réalisation d'une chape adhérente à prise rapide à base de ciment, sable et adjuvant. Pour répondre aux contraintes spécifiques d'une cuisine collective, en particulier les sollicitations liées aux matériels de cuisine comme les pianos de cuisson et la présence d'eau prolongée pour l'entretien, la chape a été



recouverte de carreaux céramiques classés U4P4SE3C2, suivant le classement UPEC du cahier du CSTB n° 3778_V5.

Mais l'entreprise a aussi dû tenir compte des demandes spécifiques du maître d'ouvrage : « *Le propriétaire de la ferme auberge ne voulait pas de pente, y compris autour des siphons de sol, ni de carreaux antidérapants classés R13** », explique Laurent Morganti, le dirigeant de l'entreprise. L'argumentation du client est simple : selon lui, les carreaux très antidérapants s'encrassent rapidement et entraînent un temps de nettoyage quotidien excessif - jusqu'à deux heures - qui nuit à l'exploitation du site. Par ailleurs, les salariés ne lavent pas les sols à grande eau mais à la serpillère, ce qui rend donc les siphons de sol non nécessaires. En conséquence, pour ne pas perdre le marché et grâce à une bonne maîtrise de la réalisation de ce type d'ouvrage, l'entreprise Morganti et Fils a été amenée à lui donner satisfaction, en réalisant un sol sans pente, recouvert par des carreaux un peu moins antidérapants, classés R10.

« En résumé, l'ouvrage que nous avons réalisé est de façon générale conforme aux règles de l'art sur le plan de la qualité, avec des dérogations concernant la résistance à la glissance et la pente autour des dispositifs d'évacuation d'eau, ajoute le chef d'entreprise. Le maître d'ouvrage, qui utilisait son ancienne cuisine sans carrelage antidérapant et sans pente depuis des décennies, prend en charge sa propre prévention auprès de ses salariés et estime que l'ouvrage présente des garanties de sécurité suffisantes. Aucun désordre (décollement, fissuration, accident, etc.) n'est apparu sur ce type de chantier que nous réalisons depuis plusieurs décennies. »

“ RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CLIENT SANS GÉNÉRER DE SINISTRALITÉ ”

Toutefois, en cas d'accident du travail consécutif à une glissade, la responsabilité pèserait vraisemblablement sur le maître d'ouvrage, mais aussi sur l'entreprise en tant que sachant.

Un exemple qui montre qu'en fonction de l'expérience de l'entreprise et de celle du maître d'ouvrage, les ouvrages dérogent parfois aux prescriptions des normes, sans pour autant générer une sinistralité.

À SAVOIR

Lorsqu'une entreprise met en œuvre un ouvrage qui est hors technique courante (NF DTU, ATec, etc.), elle doit impérativement vérifier auprès de son assureur que les garanties de son contrat d'assurance couvrent cet ouvrage qui relève de la technique non courante.

*Dans les cuisines collectives, le classement "R" suivant la norme allemande DIN 51130 a été remplacé par le classement "µd" (lire mu-d) de la norme NF P 05-011 d'août 2019. Cependant les maîtres d'ouvrage/d'œuvre prescrivent encore très souvent les classements de carreaux céramiques en "R".



► L'UNECP-FFB vous invite à la nouvelle édition de la Journée des carreleurs

DERNIERS JOURS POUR LES INSCRIPTIONS

Le BTP CFA de Brétigny-sur-Orge (91) ouvre ses portes pour accueillir le rendez-vous annuel des professionnels, qui se veut riche en informations techniques et en échanges entre professionnels, apprentis et exposants.

Profitez de cette occasion unique pour partager les problématiques de votre quotidien de carreleur, chapiste ou projeteur de polyuréthane. Vous passerez une journée riche en échanges entre partenaires, professionnels et apprentis qui, grâce à vous, pourront entrevoir ce que sera leur métier. Nous avons le devoir de leur transmettre la passion du métier.

LES ATELIERS

Nos partenaires animeront les ateliers centrés sur des thèmes d'actualités :



- Les carreaux grands formats
- L'étanchéité des douches et l'accessibilité
- Les terrasses sur plots et les terrasses collées
- Les chapes fluides : coulage en direct
- Le nettoyage et l'entretien des revêtements
- L'outillage

Les participants, répartis en groupes, passeront d'un atelier à l'autre au fil de la journée.

Une réunion technique sera animée avec la SMABTP pour échanger sur le thème de la réception des supports : reconnaissance et acceptation du support, mise en conformité, assurabilité en cas de support non conforme.

SOIRÉE DES CARRELEURS

Pour clôturer cette journée technique de partage, l'UNECP-FFB et ses partenaires, vous invitent à un dîner suivi d'une soirée dansante dans la Demeure de Campagne du Mercure de Coudray (91).

> Entre magie et mentalisme, nous comptons sur vous pour prolonger les échanges dans un cadre festif.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

08h30 - 08h55	Accueil café (offert)
09h00 - 09h20	Informations générales
09h30 - 13h30	Les ateliers pratiques
13h30 - 14h30	Déjeuner (offert)
14h40 - 15h50	Coulage de chape / Réunion technique
15h50 - 16h15	Pause / visite libre des stands
16h15 - 16h30	Remise de prix
16h30 - 17h30	Visite libre des stands
17h30	Fin de journée

Inscrivez-vous vite ! Nombre limité de places

Inscription gratuite
à la journée

Inscription
payante à la soirée

[ICI](#)

[ICI](#)

Contact : contact@unecp.ffbatiment.fr • 01 40 69 58 20

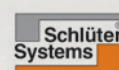


INFORMATIONS PRATIQUES

La journée

La participation aux ateliers est réservée aux personnes qui se sont inscrites en ligne. Vendredi 7 octobre, chaque professionnel inscrit recevra un e-mail avec le programme personnalisé et le badge à imprimer pour accéder à l'évènement.

LES PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT



Pose de grand format et XXL, les incontournables

Choisir de grands carreaux implique **une pose différente des carreaux standards**, à plusieurs niveaux : **manipulation, travaux de découpe et pose en elle-même**.

Souvent d'une faible épaisseur, les carreaux grands formats et très grands formats nécessitent une **préparation du support irréprochable** afin que la pose soit réalisée sur un sol parfaitement plan. L'utilisation de produits adaptés le sera tout autant ! Il est en effet indispensable de **bien choisir son mortier-colle et son mortier-joint**.

CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE :

Prévoyez **une deuxième personne pour vous aider** à organiser la pose, ainsi que des ventouses pour la manipulation des carreaux. Enfin, vous devrez respecter quelques exigences spécifiques, comme par exemple l'obligation de travailler sur un **support parfaitement plan**, avec une tolérance de planéité de 5 mm sous la règle de 2 mètres, et 1 mm sous

le réglet de 0,20 mètre. Pour la réalisation de vos joints, il convient de vérifier la finition de bord de votre carrelage et sa dimension. La taille, l'aspect rectifié (QB UPEC D+) ou non, une préconisation spécifique sur un sol chauffant, sont différents critères à respecter imposant selon les cas de figure des dimensions de joints variant de 2 à 5 mm.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA POSE DE VOTRE CARRELAGE GRAND FORMAT OU TRÈS GRAND FORMAT :

Veillez à bien préparer vos supports. Ils devront être solides, sains, secs, plans et propres. De plus, ils ne devront comporter aucun résidu pouvant se détacher, ni aucune remontée d'humidité. L'utilisation d'un primaire est à respecter selon les clauses techniques des fabricants de mortiers colle.

A chaque nature de surface, sa préparation spécifique.

- Sur un ancien carrelage émaillé ou poli : Au sol comme au mur, **poncez la surface** au gros grains

pour enlever la surbrillance et favoriser l'adhérence. Après cette opération, l'utilisation d'un primaire pour supports « fermés » est un plus pour sécuriser la pose. Certains sont sablés, renforçant ainsi l'accroche.

- Sur une chape (traditionnelle ou liquide) ou un béton : Pour des supports poreux dits « ouverts » et avant ragréage ou pose collée de carrelage, utilisez un primaire qui stabilise et crée une accroche adaptée à ce type de support. Il convient également de vérifier le domaine d'emploi du produit sélectionné.

- Sur un ancien parquet : La pose sur un ancien parquet n'est pas admise par le DTU 53.1 pour les grands formats. Il convient de créer un support neuf adéquat.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS EN

AGENCE

"Grande Marble Look"

MARAZZI

pointp.fr

POINT.P

VOTRE RÉUSSITE COMMENCE ICI

► RECRUTEMENT

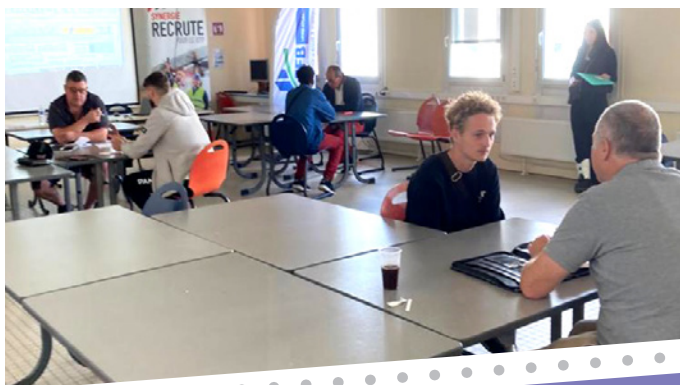
FRANC SUCCÈS DE LA FORMULE INNOVANTE LANCÉE PAR LA FFB 44, POUR RECRUTER DES CARRELEURS

L'idée a germé à l'issue d'une présentation de la campagne « Devenir carreleur », organisée par l'UNCEP-FFB. « Pour résoudre notre problème récurrent de recrutement, nous avons imaginé une formule attractive pour des personnes en recherche d'emploi ou en réorientation, en nous appuyant sur des partenaires qui nous fournissent des profils proches de nos besoins », explique Thomas Hauville, dirigeant de Taera Sols, une entreprise de carrelages et sols souples qui emploie 13 salariés à Bouaye près de Nantes, également Président des carreleurs de la Fédération du Bâtiment de Loire Atlantique (FFB 44).

Avec l'aide de Laurence Le Dréau, chargée de mission emploi formation à la FFB 44, les premiers contacts sont pris fin avril avec Pôle Emploi, Synergies Interim, et l'AFPA pour le volet formation. Dès lors, les choses sont allées très vite : Pôle Emploi et Synergies Interim ont sélectionné une quinzaine de candidats, et organisé début juin un job dating avec les entreprises de carrelage en quête de salarié. Parmi les nombreux présents, les 10 candidats retenus ont pu bénéficier d'un CDI d'intérimaire de dix mois signé avec Synergies Interim, rémunéré au SMIC. Synergies assure aussi le financement de leur formation de 4 mois - 525 heures - mise en place avec l'AFPA, pour leur apprendre les bases du métier.

« L'intérêt de cette formule est de sécuriser les recrutements, car les candidats sont motivés par une rémunération décente et des perspectives d'embauche, ajoute Laurence Le Dréau. Cela montre qu'on trouve des candidats pour nos métiers, si on réunit les bons profils et les conditions pour les faire venir. »

De leur côté, les entreprises de carrelage sont allées au-devant des candidats en partageant avec eux un petit déjeuner convivial, et se sont engagées à les faire travailler en intérim pendant deux mois après leur formation. Si les conditions sont réunies, il s'en suivra une embauche définitive, et sinon un retour à l'intérim chez Synergies Interim.



► DOCUMENTS DE LA PROFESSION

LA BOÎTE À OUTILS DE L'UNCEP-FFB - VERSION JUILLET 2022 - EST DISPONIBLE

Dans le cadre de ses différents travaux pour la défense de la profession et des entreprises FFB de carrelage, de chape et d'isolation par le polyuréthane projeté, l'UNCEP-FFB propose un document synthétique qui liste l'ensemble des outils et textes essentiels pour aider les professionnels au quotidien. Téléchargez la dernière version de la boîte à outils de l'UNCEP [ICI](#), sur le site internet de l'union.

► QUESTION D'UN ENTREPRENEUR

CHAPE FLUIDE À BASE DE CIMENT : DÉLAI DE SÉCHAGE ?

Quel est le délai de séchage avant la pose d'un carrelage sur une chape fluide à base de ciment ?

Les référentiels de mise en œuvre ne prescrivent pas de délai fixe de séchage des chapes fluides à base de ciment avant la pose d'un carrelage. Les conditions de séchage précisées dans les Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides doivent être respectées. La mesure du taux d'humidité n'est pas obligatoire avant la pose du carrelage. Il convient de vérifier que le support ne ressue pas d'humidité et que l'état de surface est conforme.

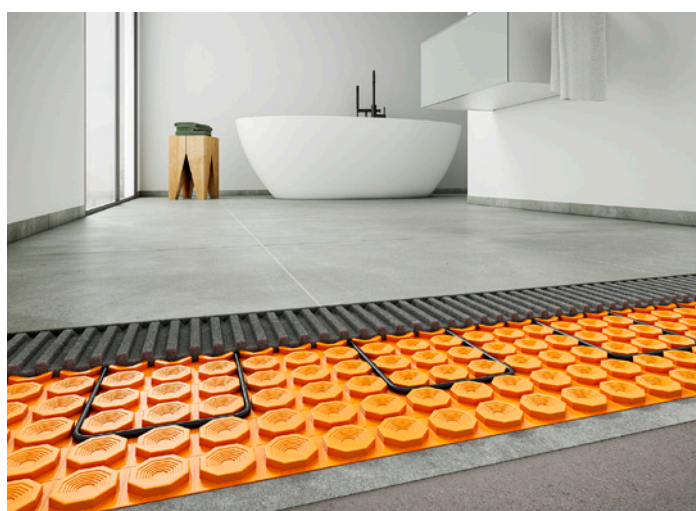
RÉALISER RAPIDEMENT UN SOL CHAUFFANT ÉLECTRIQUE SOUS CARRELAGE AVEC SCHLÜTER®-DITRA-HEAT-PS

POSE RAPIDE GRÂCE À LA TECHNOLOGIE PEEL & STICK (NATTE AUTOCOLLANTE)

Lorsque le support le permet, cette version autocollante de notre système DITRAHEAT offre une pose rapide et économique en matériaux en comparaison avec la version classique de DITRA-HEAT.

La pose de la nouvelle DITRA-HEAT-PS (Peel & Stick) ne nécessite aucun mortier-colle sous la natte, cette dernière étant munie d'un non-tissé autocollant.

Les économies de temps et de matériaux sont ainsi considérables. Les autres fonctions de la version classique DITRA-HEAT restent inchangées.



Avantages

- Non-tissé autocollant
- Simple et rapide à poser
- Facilement repositionnable lors de la mise en œuvre
- Économies de temps et de matériaux
- Accessible à la marche immédiatement après la pose
- Désolidarise le revêtement du support
- Facilité de pose des câbles de chauffage
- Disponible également : DITRA-HEAT-DUO-PS avec isolation acoustique intégrée et montée en température accélérée

Caractéristiques

Schlüter-DITRA-HEAT-PS est une natte en polypropylène présentant une structure à plots en queue d'aronde et revêtue d'un non-tissé autocollant sur sa face inférieure.

Après avoir retiré le film protecteur, vous pouvez poser DITRA-HEAT-PS sur tout support adapté sans utiliser de mortier-colle. La natte, dans laquelle sont clipsés les câbles de chauffage, peut être mise en œuvre en tant que protection à l'eau, découplage et égalisation de la pression de vapeur.

► WORLDSKILLS COMPETITION 2022 SPECIAL EDITION

DIRECTION L'ITALIE POUR LA FINALE DU CARRELAGE

Les 46^e finales internationales prévues à Shanghai ont été annulées pour des raisons sanitaires.

Les finales auront tout de même lieu, avec une organisation différente de celle prévue initialement. Les épreuves sont réparties dans plusieurs pays et se dérouleront entre septembre et novembre 2022.

La finale pour le métier de carreleur aura lieu du 3 au 6 novembre au centre d'exposition FieraMesse de Bolzano en Italie.

Malgré tous ces chamboulements, Goulven Lecoq (Loire-Atlantique), le candidat carreleur de l'équipe de France des métiers reste mobilisé et continue sa préparation avec le soutien de son équipe encadrante.

L'ensemble de la profession lui souhaite un plein succès !



Goulven Lecoq (à droite) et son équipe lors du championnat des carreleurs PCI-Alpencup de juillet 2022 en Allemagne. Une étape de plus dans la préparation de la finale des Worldskills 2022.

► POSE COLLÉE DE CARREAUX CÉRAMIQUES

NF DTU 52.2 RÉVISÉ DE JUIN 2022

Le NF DTU 52.2 « Pose collée de carreaux céramiques et assimilés – pierres naturelles » a été publié en juin 2022. À compter de cette date :

- la mise en œuvre des carreaux de grands formats et formats oblong, en sol intérieur ne relève plus du CPT 3666 ;
- la mise en œuvre des SPEC Résine en mur intérieur, en travaux neuf, ne relève plus du CPT 3576.

Ces mises en œuvre sont intégrées dans le NF DTU 52.2 de 2022. Pour en savoir plus sur les modifications majeures du NF DTU 52.2, consulter l'**encart technique de l'UNCEP MAG'INFO N°11 ÉTÉ**

► CHAPES FLUIDES À BASE DE CIMENT OU DE SULFATE DE CALCIUM

PUBLICATION DES NOUVELLES RÈGLES PROFESSIONNELLES



Les Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment et de sulfate de calcium ont été publiées en Juillet 2022. Seules les chapes fluides bénéficiant d'un certificat QB46 sont visées par ces Règles Professionnelles. Le texte est téléchargeable **ICI**, sur le site internet de l'UNCEP.

Pour connaître l'essentiel des évolutions du métier de chapiste, consultez l'**UNCEP MAG'INFO N°11 ÉTÉ**

► ISOLATION PAR LE POLYURÉTHANE PROJETÉ

LE SYSTÈME ROBOTIQUE DE Q-BOT RÉVOLUTIONNE L'ISOLATION DES VIDES SANITAIRES

La mousse de polyuréthane projeté est utilisée pour l'isolation des combles, des murs intérieurs, des planchers bas, et des vides sanitaires.

Le système robotique développé par Q-bot est un nouvel outil innovant qui facilite la projection de polyuréthane. Polaire Isolation est une des seules entreprises en France possédant le robot et maîtrisant son utilisation.

« Notre entreprise, spécialisée dans l'isolation par le polyuréthane projeté, a fait le choix d'investir dans cette solution afin d'améliorer les conditions de travail de nos salariés. Le robot est utilisé pour l'isolation des vides sanitaires difficiles d'accès ou inaccessibles, explique Sébastien Even, dirigeant de l'entreprise Polaire Isolation, basée à Rennes. Aucune réduction de notre personnel n'a été faite, nous avons plutôt formé nos équipes à la projection du polyuréthane avec la solution Q-bot.

Ce système robotique déjà utilisé en Angleterre (des milliers de maisons isolées) est nouveau en France. Nous avons déjà isolé de nombreux logements, notamment avec le bailleur social Bretagne Sud Habitat, précise Sébastien Even ».

À ce jour la solution est dédiée uniquement à l'isolation des vides sanitaires.

Pour en savoir plus, **Contactez l'UNCEP-FFB**



BESOIN D'UN COLLAGE PLUS RAPIDE SUR CHAPE ANHYDRITE ?

ANHYDRITEC® répond aux attentes des carreleurs

SA® TECHNOLOGY



SÉCHAGE ACCÉLÉRÉ
Au moins deux fois plus rapide

R+R® TECHNOLOGY



RECOUVREMENT PLUS RAPIDE
Un collage dès 2% d'humidité résiduelle pour le carrelage

Les technologies SA et R+R d'ANHYDRITEC® permettent une pose du carrelage plus rapide, notamment pour les chantiers aux délais particulièrement courts

SA® La technologie SA® modifie la structure interne de la chape pour accélérer son séchage et diviser le temps de séchage au moins par 2

R+R® La technologie R+R® renforce les propriétés de la chape, notamment de surface, afin d'accroître en toute sécurité la performance du collage

Depuis 2019, les technologies SA® et R+R®, que ce soit avec les chapes CLASSIC® SA R+R ou THERMIO®+ SA R+R, répondent quotidiennement aux besoins de nos partenaires carreleurs et chapistes.

<p>EXCELIO® R+R TECHNOLOGY</p> <p>La chape ultra-fine sur polyane et isolant, ou en ragréage tous supports dès 8 mm</p>	<p>THERMIO® MAX TECHNOLOGY</p> <p>La garantie d'un plancher chauffant/rafraichissant ultraperformant</p>	<p>CLASSIC® PRE TECHNOLOGY</p> <p>Les performances de l'anhydrite pour les planchers électriques</p>
<p>CLASSIC® SA/R+R TECHNOLOGY</p> <p>La chape anhydrite en version séchage accéléré et recouvrement + rapide</p>	<p>CLASSIC® TECHNOLOGY</p> <p>La référence de la Chape Liquide®</p>	<p>INITIO® TECHNOLOGY</p> <p>La chape fluide à petit prix</p>



ANHYDRITEC
Minersa Group

European leader in anhydrite technologies

MISE EN ŒUVRE DES SOUS-COUCHES ISOLANTES DANS LES RÈGLES DE L'ART

■ LE CONTEXTE

Sur un chantier, une entreprise titulaire du lot chape fluide a effectué la reconnaissance du support avant le début de ses travaux. La photo montre les panneaux d'isolant thermique mis en œuvre par une autre entreprise.

Le chapiste a dû refuser de couler la chape sur ce support.



> Ce qui n'est pas conforme aux règles de l'art

- Les découpes dans les panneaux d'isolant pour le passage de câbles et réseaux
- L'absence de bande de désolidarisation périphérique
- La présence de vide important entre les panneaux d'isolant juxtaposés
- Le désaffleurlage important entre les panneaux d'isolant

> Les risques de désordres potentiels

- La fissuration de la chape rapportée et du revêtement sus-jacent.

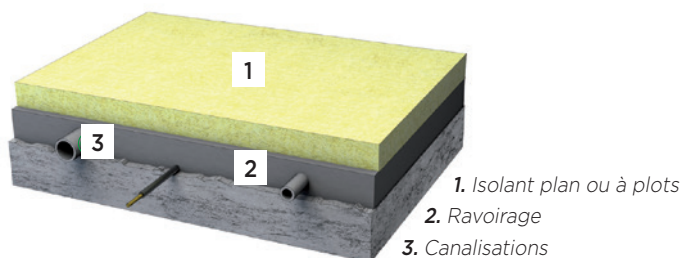
> Ce qu'il aurait fallu faire

- Installer les câbles et réseaux électriques et réaliser un ravaillage afin d'obtenir un support plan avant la pose des panneaux de sous-couche isolante.
- Mettre une bande périphérique dont l'épaisseur est adaptée au type d'ouvrage (en général 5 mm minimum).
- Poser les panneaux d'isolant de façon à obtenir une continuité de l'isolation (espace inférieur à 2 mm entre les panneaux).

> Texte de référence

- NF DTU 52.10 - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé.

Pose non conforme d'une sous-couche isolante



RAPPEL

- La **fiche d'autocontrôle** « FAC n° 1 - NF DTU 52.10 » est téléchargeable [ici](#) sur le site internet de l'UNCEP-FFB.
- La **fiche pratique** « FP2 Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chapes ou dalles flottantes » est téléchargeable [ici](#) sur le site internet de l'UNCEP-FFB.



À SAVOIR

N'acceptez en aucun cas un support non conforme, car en cas de litige, l'assureur peut refuser de le prendre en charge.

Soyez vigilants : un support non conforme peut être un support DÉJÀ REFUSÉ par un de vos confrères.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

PAR PRINCIPE L'OUVRAGE DOIT RESPECTER LES RÈGLES DE L'ART. Y DÉROGER, MÊME À LA DEMANDE DU CLIENT, N'EST PAS SANS DANGER.

Le client pourrait rechercher votre responsabilité en cas de sinistre alors même qu'il aurait été clairement informé des risques pris. Il ne vous sera alors pas simple de vous exonérer, surtout en cas de menace pour la santé/sécurité des personnes. À cela s'ajoute le risque de refus de prise en charge de l'assureur, si aucune adaptation du contrat n'a été prévue pour l'ouvrage concerné.

► RÉFÉRENCES

LES TEXTES DE RÉFÉRENCES POUR LA PROFESSION

Les textes qui régissent nos métiers évoluent sans cesse, en fonction des retours de terrain, de la sinistralité et des changements de mode constructifs.

Dans cet encart, nous vous proposons un récapitulatif de tous les documents de référence.

» MATÉRIAUX

INTITULÉS	RÉFÉRENCES	DATES	AMENDEMENTS RÉVISION
Principaux documents normatifs			
Carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques, évaluation et vérification de la constance de performance et marquage	NF EN 14411	Novembre 2016	
Produits de carrière - Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles	NF B10-601	Septembre 2019	
Panneaux de mosaïque de pâte de verre et éléments 2 x 2 les constituant	NF P61-341	Juin 2019	
Pavés en terre cuite - Spécifications et méthodes d'essais	NF EN 1344	Juillet 2014	
Carreaux de mosaïque de marbre - Partie 1 : carreaux de mosaïque de marbre à usage intérieur	NF EN 13748-1	Août 2004	Novembre 2005
Carreaux de mosaïque - Partie 2 : carreaux de mosaïque de marbre à usage extérieur	NF EN 13748-2	Décembre 2004	
Plaquettes en terre cuite - Plaquettes murales en terre cuite - Spécifications et méthodes d'essais	NF P13-307	Juillet 1995	
Ciment - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants	NF EN 197-1	Avril 2012	
Matériaux de chapes et chapes	NF EN 13813	Juin 2003	Révision en cours
Colles à carrelage - Partie 1 : exigences, évaluation et vérification de la constance de performance, classification et marquage	NF EN 12004-1	Avril 2017	Révision en cours
Mortiers de jointoiement pour carreaux et dalles céramiques - Exigences, évaluation de la conformité et désignation	NF EN 13888	Août 2009	
Autres documents de référence			
Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC	e-cahier du CSTB n° 3778_V5	Février 2022	
Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux	e-cahier du CSTB n° 3782_V2	Octobre 2017	Juin 2018
Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation	NF EN 16165	Octobre 2021	
Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance	NF P05-011	Août 2019	
Revêtement de sol - Détermination de la résistance à la glissance - Méthode de la roue freinée - Méthode d'essai pour mesurer le coefficient de frottement dynamique	NF P05-012	Avril 2018	

» MISE EN ŒUVRE « TRADITIONNELLE »

INTITULÉS	RÉFÉRENCES	DATES	AMENDEMENTS RÉVISION
Normes de mise en œuvre liées à la profession			
Revêtements de sol scellés	NF DTU 52.1 Indice P 61-202	Novembre 2010	Février 2020
Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles	NF DTU 52.2 indice P 61-204	Jun 2022	
Chapes et dalles à base de liants hydrauliques	NF DTU 26.2 et A1 Indice P 14-201	Avril 2008	Mai 2015 (A1)
Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé	NF DTU 52.10 indice P 61-203	Jun 2013	
Revêtements muraux attachés en pierre mince	NF DTU 55.2 et A1 Indice P 65-202	Décembre 2014	Octobre 2016 (A1)

» MISE EN ŒUVRE « NON TRADITIONNELLE »

INTITULÉS	RÉFÉRENCES	DATES	AMENDEMENTS RÉVISION
Cahiers des prescriptions techniques de la profession			
En travaux neufs			
Revêtements de sol intérieurs en carreaux céramiques de grand format et de format oblong collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P3 au plus en travaux neufs	e-cahier du CSTB n° 3666_V4	Avril 2021 (Annulé partiellement et plus accepté comme Règles professionnelles depuis juin 2022)	
Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - En travaux neufs dans les locaux P4 et P4S	e-cahier du CSTB n° 3526_V4	Juillet 2013	
Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - En travaux neufs sur chape fluide à base de sulfate de calcium	e-cahier du CSTB n° 3527_V3	Mai 2011	
En rénovation			
Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de murs intérieurs dans les locaux EB+ privatifs au plus	e-cahier du CSTB n° 3528_V3	Mai 2011	
Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - En rénovation de sols intérieurs dans les locaux classés P3 au plus	e-cahier du CSTB n° 3529_V4	Novembre 2012	
Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - En rénovation de sols intérieurs dans les locaux P4 et P4S	e-cahier du CSTB n° 3530_V4	Juillet 2013	
Autres documents de référence			
Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs	e-cahier du CSTB n° 3567_V2	Novembre 2021	
Règles professionnelles de la profession			
Règles professionnelles - Pose collée des revêtements céramiques grand format, très grand format, et format oblong en murs intérieurs en travaux neufs		Janvier 2021	
Règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium		Juillet 2022	

» AUTRES DOCUMENTS DE MISE EN ŒUVRE AYANT UN LIEN AVEC LA PROFESSION

INTITULÉS	RÉFÉRENCES	DATES	AMENDEMENTS RÉVISION
Dallages : conception, calcul et exécution	NF DTU 13.3 Indice P 11-213	Décembre 2021	
Chapes fluides à base de sulfate de calcium	e-cahier du CSTB n° 3578_V4	Janvier 2015	Mars 2019
Chapes fluides à base de ciment	e-cahier du CSTB 3774_V3	Juillet 2016	Mars 2019
CPT SPEC Résine	e-cahier du CSTB 3756_V3	Juillet 2021 (Annulé partiellement et plus accepté comme Règles professionnelles depuis juin 2022)	
CPT SPEC Natte	e-cahier du CSTB 3788	Août 2017	
Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs	e-cahier du CSTB n° 3634_V2	Novembre 2012	
Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation	e-cahier du CSTB n° 3635_V2	Novembre 2012	
Travaux d'enduits de mortiers	NF DTU 26.1 indice P 15-201	Avril 2008	
Enduits intérieurs en plâtre	NF DTU 25.1 Indice P 71-201	Novembre 2010	
Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs	NF DTU 20.1 indice P 10-202	Juillet 2020	
Exécution des ouvrages en béton	NF DTU 21 Réf. P 18-201	Mars 2004	Juin 2017
Ouvrages en carreaux de plâtre	NF DTU 25.31 indice P 72-202	Avril/juillet 2014	Avril 2017
Ouvrages en plaques de parement en plâtre - Plaques à faces cartonnées	NF DTU 25.41 indice P 72-203	Février 2022	
Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant	NF DTU 25.42 indice P 72-204	Décembre 2012	
Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton	DTU 65.7 indice P 52-302	Mai 1993	Septembre 1999
Exécution de planchers chauffants à eau chaude	NF DTU 65.14 indice P 52-307	Septembre 2006	Révision en cours
Chauffage par planchers rayonnants électriques	e-cahier du CSTB n° 3606_V3	Février 2013	Règles professionnelles en cours
Planchers réversibles à eau basse température	Cahier du CSTB n° 3164	Octobre 1999	Révision en cours Projet d'intégration dans le NF DTU 65.14
Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine	DTU 43.1 et A1 indice P 84-204	Novembre 2004	Septembre 2007 (A1)
Étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés	NF DTU 43.6 indice P 84- 2010	Mars 2007	
Règles professionnelles des Systèmes d'Étanchéité Liquide : • balcons et planchers sur espaces non clos • sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides	CSFE APSEL	Juillet 2021	
Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs Travaux de dallages : conception, calcul et exécution		Juillet 2012	Révision en cours
Guide des salles d'eau accessibles à usage individuel dans les bâtiments d'habitation		Juillet 2012	
Carnets de détails pour l'accessibilité des balcons, des loggias et des terrasses dans les constructions neuves		Juin 2010	

>> OÙ SE PROCURER LES DOCUMENTS ?

DOCUMENTS	ORGANISME	SITE
DTU, Avis Techniques, Classement UPEC des carreaux/ des locaux, Guide accessibilité handicapés, CD Rom Carrelage	CSTB	https://evaluation.cstb.fr/fr/rechercher/ ou www.batipedia.com
Normes produits et normes DTU	AFNOR	www.boutique.afnor.org
Règles professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> • Pose collée des revêtements céramiques grand format, très grand format, et format oblong en murs intérieurs en travaux neufs • Pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium 	UNECP-FFB	www.ffbatiment.fr/organisation-ffb/unions-syndicats-metier/unece
Règles professionnelles (méthodes d'essais d'arrachement)	SEBTP	www.sebtp.com
Règles professionnelles SEL	CSFE	www.ffbatiment.fr/organisation-ffb/unions-syndicats-metier/csfe

Depuis le 1^{er} juillet 2011, Qualibat met à la disposition des entreprises un accès gratuit à l'ensemble des textes concernant l'activité pour laquelle elles sont qualifiées. Ce service est disponible sur l'espace entreprise du site Internet de Qualibat : www.qualibat.com